

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.16 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...



Alors tout le monde est content, rapport aux nouvelles lois qui venant d'être votées — haut les mains — et qu'allant enfin apporter le bonheur pour chacun, du moins à ce qu'on espère ! Pensez donc : application des contrats collectifs, reconnaissance du droit syndical, congés payés pour tout le monde, abaissement de l'âge de la retraite, semaine de 40 heures... et c'est là qu'un premier « train » comme y disait, un vrai train de plaisir, ou qu'on embarque les travailleurs de gaieté de cœur.

Quelle différence tout même avec les autres gouvernements, qui nous lançaient des « trains » d'économies, ces fameux décrets-lois de 10 %, qu'avant fait rouler tant de bonhommes ! Fini les semaines de pénitence. A la politique des vieux grippes-sous, on va instaurer une politique de dépenses. C'est une manière comme une autre de faire circuler la monnaie, et de faire crêre à chacun qui est riche. — Mais qui c'est qui trinquera et où c'est qu'on prendra l'argent ? — Vous tracassez point pour le savoir ; y n'en savent rien eux-mêmes... ou alors y ne le savent que trop et dame, l'arrivera ce qui l'arrivera !

En attendant le « bout du pont » on va ben rigoler avec la semaine de 40 heures et les congés payés, qu'allant être obligatoires partout — même dans l'Agriculture !

Ces braves députés, qu'avant une main su le cœur et l'autre sur l'horizontale du ouaisin, votant la justice et l'égalité, pour tout ceusses qui travaillent. C'est ce qu'on n'a cessé de réclamer, les paysans étant toujours traités en citoyens de seconde zone. Alors, pendant qu'y étaient à voter les 40 heures, y l'avaient ben voulu nous embarquer avec les ouvriers et les employés des villes, mais dans un « train » spécial, pisque « un décret de réglementation publique fixera les conditions d'application pour les agriculteurs et les domestiques ».

Nous n'la de bonne compagnie, dans ce train filant le 40 l'heure... qui ressemblait plutôt à un bateau ! Ceusses qu'ont voté des choses pareilles n'ont jamais tenu la queue d'une charrie, ni deviné qui fallait tirer les vaches, panser les bêtes, dimanches et fêtes, comme les autres jours. Avec les semaines de 40 heures et le congé en moins, c'est 2.000 heures d'ouvrage dans l'année, alors qu'on en fait quasiment pus du double dans nos campagnes et qui l'est point moyen de faire autrement.

En fait d'âge d'or et de terre promise, ça ne sera pu qu'une terre abandonnée — ou que y poussera des chardons pour les ânes !

maître jeannot

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Nous avons le plaisir d'apprendre la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. Chimot, membre de la Chambre Syndicale de la Publicité, directeur-proprétaire de l'Agence A. Chimot. Nous nous joignons à ses amis pour lui adresser nos félicitations les plus vives.

HEURES TROUBLES

Au cours des heures qui passent, l'agitation est grande dans l'esprit des hommes.

Et pourtant le mois de juin resplendit sur nos campagnes ; l'immuable des règles de la nature se poursuit sans défaillance. Les blés épiés, les vignes fructifères, les fourrages sont en fleurs. En cet ordre, devant cette merveilleuse harmonie, gardons sang froid et espoir.

Un déséquilibre économique et social existe. Il ne faut tout de même pas en exagérer l'importance. Tenons compte des basses excitations que sèment des fautes de désordre plus ou moins intéressées.

Mais, il existe et il faut y faire face. Il s'est accentué au fur à mesure que le progrès matériel a créé, dit-on, un monde nouveau. Concept assez superficiel. En réalité l'homme lui-même n'a pas tout changé. N'est-il pas toujours doté de ses inégalités raciales et individuelles et enchaîné par les 7 péchés capitaux ? S'il s'est modifié c'est par suite de son passage d'un milieu naturel moralisateur vers un milieu artificiel déprimant.

Groupés en troupeaux, étroitement encadrés en la tristesse et la solitude poignantes des concentrations industrielles, l'homme moyen actuel a perdu sa personnalité, il est devenu grégaire. En ce stade, le déraciné sans foyer familial solide, privé de la morale spirituelle et de tout idéal esthétique est exposé à devenir la proie de folies collectives et des mesquines puérilités. L'étroitesse de son existence étouffe les meilleurs.

Pour l'instant, alors que la misère nous guette, nous assistons à de dangereux essais : cessation de travail, occupation d'usine, hausse des salaires... L'ordre sera-t-il assuré à ce prix ? Hélas, ce n'est pas du tout certain. L'arithmétique la plus simple est là, elle nous prouve que de tels succès ne comportent que de pures réalisations, des chiffres non des réalités. Le coût monte d'autant et quelques semaines après, pour les intéressés, la situation n'est pas améliorée.

Mais voici l'autre danger. Au bout du chemin il y a la Terre. La Terre immuable dans ses règles et sa production. Sera-ce à elle de payer les frais de l'opération en cours ?

Depuis des années nous luttons en faveur de l'économie rurale. Arriverons nous au milieu du chaos actuel à ajuster les condi-

Appel aux Viticulteurs de Sèvre et Maine

Le dimanche 5 juillet se tiendra à Vallet LE CONGRÈS DU MUSCADADET. D'éminents conférenciers se déplaceront pour vous apporter le programme d'action de la Viticulture.

Les représentants des Associations Viticoles locales développeront les moyens qu'ils comptent employer pour la défense et la propagande du Muscadet.

L'Union Viticole de Vallet fait donc un pressant appel aux viticulteurs pour venir à Vallet le 5 juillet. Vallet fera le nécessaire pour les recevoir.

Un banquet populaire, dont le prix a été fixé à 12 francs, vous permettra de rester à Vallet et d'assister l'après-midi à un grand concert donné par la Schola Cantorum, à la gloire des Vins de Sèvre.

Venez donc nombreux à Vallet le 5 juillet.

L'Union Viticole.

tions de vie des producteurs des campagnes ? Il le faut faire partout, et cela il faut l'assurer en conservant la liberté et la dignité familiale et individuelle.

Nous le pouvons. Si sachant rester à l'abri de dangereux enfantillages, nous demeurons en accord avec les saines leçons que nous donnent l'ordre de la nature.

La sagesse enfin a toujours raison.

Pour ce réaliser, restons unis dans l'ordre que l'expérience des siècles a réalisé, celle de notre métier. Ne nous divisons pas les uns contre les autres. Que tous, enfants, femmes, vieillards, grands et petits, propriétaires et exploitants, nous poussions à la route dans le même sens, celui de la prospérité et du bon aménagement de notre profession agricole. Notre cohésion fera notre succès.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

L'Elevage du Canard Nantais



Le canard Nantais est aujourd'hui universellement connu et apprécié pour sa chair délicate. Il a son standard et a remporté de nombreux lauriers dans les Expositions. Notre photo représente 1 mâle et 5 femelles de 2 mois ½.

Communiqué de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles

L'Union Nationale des Syndicats Agricoles, qui groupe 9.111 Syndicats et plus d'un million de familles paysannes, suit avec la plus grande attention le développement des événements actuels.

Elle déplore qu'une fois de plus, les décisions les plus graves concernant l'avenir du pays soient prises sans accord préalable des classes rurales : cultivateurs, artisans ruraux, petits commerçants des campagnes.

Persuadée que les meilleures mesures de rénovation sociale resteront illusoire si elles n'ont pas pour base une restauration des conditions d'existence de la famille paysanne et du pouvoir d'achat des masses rurales qui constituent la moitié de la population française.

Estimant, au surplus, que le caractère variable et très spécial du travail agricole, soumis étroitement aux lois de la nature, ne lui permet pas de s'accommoder de réglementations uniformes inspirées par le régime du travail industriel et urbain.

Elle constate les fâcheux effets d'une centralisation et d'une industrialisation excessives qui ont rompu l'équilibre économique et qui appellent une politique méthodique de « ruralisation ».

Convaincue que l'étatisme pas plus que l'individualisme ne saurait donner de satisfactions durables au monde du travail.

Elle proclame de nouveau que des solutions corporatives adoptées librement par les professions organisées, sous l'arbitrage et avec la sanction des pouvoirs publics, seront seules vraiment efficaces et compatibles avec la dignité et la liberté de la personne humaine.

Entre le marteau et l'enclume

Paysans de France, nous vous avons assez avertis, nous avons essayé de vous faire comprendre qu'il n'y avait plus qu'une solution pour vous : c'est votre Union totale dans la Corporation agricole et la primauté de l'Agriculture dans la Nation.

Nous savons que trop d'entre vous n'ont pas encore compris et que vous croyez encore aux possibilités de la politique pour vous éviter l'écrasement total.

Nous aurions voulu vous faire échapper à la terrible expérience que vous allez faire et qui, cette fois, vous démontrera que nous avions raison.

Vous allez être pris une fois de plus entre le marteau de vos prix d'achats et l'enclume de vos prix de vente.

Les syndicats ouvriers et de fonctionnaires, riches et disciplinés et suivant leur chef comme un seul homme, vont obtenir la semaine de 40 heures, les congés payés, etc., etc.

L'industrie va relever ses prix, le commerce également.

Vous allez être saignés à blanc. Nous entendons bien que par le jeu de l'inflation vous allez croire à la

revalorisation de vos produits. Ce sera une illusion car vous pensez bien que l'on fera tout le nécessaire pour éviter que vos prix à vous ne s'élèvent qu'à retardement, afin de laisser aux consommateurs des villes le plus longtemps possible, l'illusion que leur augmentation de salaire leur procure des avantages réels.

Quant à nos ouvriers agricoles, si on ne trouve pas pour eux une compensation quelconque comme le réclame à juste titre notre confrère « Le Progrès Agricole », que vont-ils devenir ?

Il a déjà été démontré qu'il n'était pas possible de les payer davantage, car les employeurs sont en train de se ruiner. Comment feront-ils demain ? Si le gouvernement, toujours aussi incompréhensif de la nécessité d'une agriculture prospère, ne pense, sous la pression des syndicats des villes, qu'à favoriser d'abord l'industrie, car le drame est toujours là, ce drame qui a commencé en 1880, cette lutte entre l'esprit rural et l'esprit industriel dont parlait Decoutoux en 1885, et qui s'est poursuivie depuis toujours à l'avantage du second et au détriment du premier.

Mais il faut rester optimiste, car c'est souvent de l'excès du mal que naît le bien, et il vaut mieux souvent une bonne crise avec 41° degré de fièvre qu'une maladie de langueur dont on finit par crever lentement.

Soyez heureux, on va vous endormir avec la cocaine de l'inflation. Ça ne durera pas longtemps. Nous vous attendons au réveil.

« AGRICOLE »

Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers

L'examen d'entrée à l'Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers aura lieu les 16, 17 et 18 juillet, examen indispensable pour les candidats non pourvus du baccalauréat complet.

S'adresser pour tous renseignements au Directeur de l'Ecole, 33, rue Rabelais, à Angers.



Sur un vaste étang, les jeunes canotons prennent leurs ébats, un peu éfarouchés par notre approche. Instantané pris chez M^{me} Voillet Pierre, élevage de Port-Bossino à Saint-Philbert-de-Grandlieu (L.-I.).

Les Agriculteurs et les Périodes de réserve

M. Daladier, ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, préoccupé par les inconvénients graves que présentent pour les réserves agricoles leur convocation en dehors des périodes de morte-saison, a prescrit aux généraux commandant les régions d'examiner avec la plus grande bienveillance les demandes individuelles d'ajournement qui leur seront adressées.

Il a prescrit, en outre, dans le cas où des convocations générales seraient prévues à des dates susceptibles de léser les intérêts des exploitants agricoles, d'étudier des maintenanant la possibilité de les reporter à des dates plus favorables.

Pour détruire les Vers de fumier

Contre les vers gris qui, infestent le fumier, il n'y a qu'un moyen : c'est la sulfuration du fumier, préalable tassé, au moyen du sulfure de carbone, injecté au pal, à raison de 40 à 50 gr. par mètre cube. Immédiatement après le sulfuration, bouchiez hermétiquement le trou d'injection. L'opération doit être faite avant d'enfourer le fumier, et n'enfourer celui-ci qu'un mois après le sulfuration. Il convient, à notre avis, de faire aussi ce traitement dans le terrain, de trois à quatre semaines avant l'enfouissement du fumier, le semis ou le repiquage. En ce cas, injectez 700 à 800 kilos de sulfure de carbone à l'hectare.

XVI^e Congrès des Allocations Familiales

Vœu pour les Agriculteurs

L'assemblée,

Considérant la déficience démographique dont l'aggravation justifie toutes les inquiétudes ;

Considérant le fait que l'aide de la profession de la famille est désormais réalisée, par application de la loi du 11 mars 1932, pour la quasi totalité des ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et des professions libérales ;

Considérant les multiples motifs qui militent pour l'application d'un régime analogue, tant aux ouvriers agricoles qu'aux petits exploitants eux-mêmes ;

Emet le vœu que :

1° Le règlement d'administration publique pour l'application de la loi de 1932 aux exploitations agricoles soit incessamment promulgué, afin de permettre l'extension prochaine du bénéfice de la loi ;

A) D'une part, aux ouvriers agricoles des régions de grande culture, pour lesquelles plusieurs Chambres d'Agriculture sont dès maintenant favorables.

B) D'autre part, dans tous les départements, aux ouvriers et employés des catégories professionnelles connexes à l'agriculture, rattachées au régime agricole par décret du 30 octobre 1933.

2° Que soit étudiée, adoptée et mise en vigueur dès que possible une disposition complémentaire à la loi de 1932 et destinée à faciliter le recouvrement des cotisations des employeurs assujettis, afin de permettre d'appliquer la loi dans les régions de moyenne et petite culture, dès que l'opinion s'y prêtera, l'assujettissement ne pouvant devenir effectif qu'après avis favorable de chaque Chambre d'Agriculture intéressée.

L'assemblée,

Appelle en outre l'attention des pouvoirs publics sur l'urgence nécessaire d'envisager l'adoption de mesures venant apporter une aide efficace aux familles nombreuses paysannes des petits exploitants.

L'Ensilage

Au moment où s'opère la récolte des fourrages, il n'est pas sans intérêt de dire un mot de leur conservation à l'état vert par l'ensilage.

Bien des raisons militent en faveur de ce procédé. Dans les régions où sont faits, judicieusement, l'irrigation et l'emploi d'engrais complémentaires, la production fourragère a considérablement augmenté ; cette augmentation des rendements devient une gêne lorsqu'il s'agit d'emmagasiner le regain dans les fenils trop petits et déjà gorgés par les premières coupes. Et même devant ce manque d'espace et la dépense que nécessiterait l'établissement de nouveaux greniers, certains cultivateurs craignent de donner à la production fourragère toute l'extension qu'ils désirent. D'autre part, la fenaison peut ne pas s'opérer dans de bonnes conditions, soit que des pluies surviennent, soit que l'on ne puisse disposer d'une main-d'œuvre suffisante de travailleurs aussi bien pour effectuer la coupe des foins, surveiller leur dessiccation et en opérer la rentrée en temps opportun.

En dehors de ces considérations, le cultivateur doit aussi se préoccuper de la réserve de fourrage à mettre de côté pour la saison hivernale même aux premières coupes, surtout si elles sont abondantes, car il ne sait pas ce que produiront les régains. Il y a le plus grand avantage, s'il veut maintenir en bon état et faire prospérer son bétail pendant la période des froids, parce que le fourrage vert ou conservé dans un état approchant du vert est encore la meilleure nourriture, la plus saine et la plus appétissante.

L'ensilage nous donne le moyen de conserver ainsi les récoltes en les mettant en masse à l'abri du contact de l'air ; elles constituent alors ce qu'on nomme un silo. Dans les grandes exploitations où cette pratique a pris dans ces dernières années une grande extension, preuve de leur utilité, on établit des marcs coniques. Les silos de cette nature, longs et assez coûteux, ne doivent pas nous préoccuper, notre but étant avant tout de recommander des méthodes économiques particulièrement applicables dans la petite culture.

A ce dernier point de vue, nous considérons le silo en meule à l'air libre et le silo creusé en terre. Le premier se fait sur un sol bien sec. L'emplacement choisi autant que possible à proximité du logement des animaux, est surélevé en son centre et son pourtour creusé d'un petit fossé ou rigole, de manière à recueillir les eaux pluviales et faciliter leur écoulement. Le fourrage est recueilli aussitôt après la coupe, quand bien même il y aurait un dépôt de rosée. On le dispose sur l'emplacement par couches successives et régulières de 0 m. 50 à un mètre et tassées aussi uniformément que possible. Ce tassage est très important ; il a pour but de favoriser la sortie de l'air emmagasiné dans la masse, condition indispensable pour la parfaite conservation du fourrage. C'est surtout sur les bords qu'il doit être fait avec soin afin d'empêcher par la suite, la pénétration de l'humidité et de l'air dans l'intérieur du silo.

Certains praticiens recommandent de mélanger au fourrage, au fur et à mesure de l'élevation du tas, de la paille, dans la proportion de 10 %, du sel gris à raison de 600 à 650 gr. par mille kilos. Ce sont là deux bonnes pratiques, surtout l'emploi du sel qui tout en favorisant la conservation du fourrage lui communique ses propriétés salines recherchées par le bétail.

Lorsqu'on juge le tas suffisamment volumineux, on le recouvre si possible de pailles, feuilles, etc., qui favorisent le maintien de l'humidité intérieure et l'on pose sur le tout des planches que l'on surcharge d'un



FAMILLES NOMBREUSES
L'Alliance nationale contre la dépopulation vient de demander de ne pas oublier les familles nombreuses dans le projet portant rectification des décrets-lois, les ressources de ces familles atteignant même pas le minimum vital reconnu indispensable à l'existence.

UN CONGRÈS D'ENTOMOLOGIE vient de se tenir à Avignon, où fut étudiée la faune particulièrement curieuse de la région. De nombreux savants étaient venus de Paris, Montpellier, Nîmes, Nice, Marseille, etc.

LA FUMURE AU PAL : C'est M. Arthur Cadoret, ancien directeur des Services Agricoles de la Savoie, qui a été le promoteur de la fumure au pal dont les résultats ont été remarquables et que des expériences rigoureusement contrôlées ont permis de mettre en vedette.

LE DORYPHORE vient de faire son apparition en Meurthe-et-Moselle, qui en était indemne jusqu'ici.

LE VIN AU MAROC : Les stocks de vins libres détenus à la propriété sont passés de 425.600 à 309.600 durant la période 24 janvier-30 avril 1936, accusant une diminution de 116.000 hectos. Le stock disponible sera juste suffisant pour permettre d'effectuer la soudure avec les vins de la récolte 1935...

EN ITALIE, le Gouvernement a interdit la vente du blé sur pied et a imposé des restrictions à l'octroi des crédits sur le blé aux institutions autorisées. Ces mesures font suite à la fixation des prix officiels du blé, faite en mars dernier, et à la réglementation des ventes des stocks existant.

AU BRÉSIL, afin d'éviter la surproduction dans chaque branche de l'activité humaine, le Gouvernement interdit d'importer des machines, fonctionnant déjà dans le pays, sans autorisation préalable.

POUR TOUTES
VOS CULTURES FOURRAGERES
PROCHAINES

Betteraves, Choux, Navettes, etc.

l'engrais complet

PHOSAMO

A Dépense égale :
les Meilleurs résultats
en Quantité et Qualité

En vente au Syndicat et chez les Négociants

poils quelconque pour réaliser le
tassement.

La compression du silo doit être
plutôt forte que faible. Elle s'obtient
en disposant sur les planches soit
une couche de terre de 60 à 80 cen-
timètres de hauteur, soit des pierres-
sacs de sable, soit encore de vieux
tonneaux remplis d'eau, celle-ci étant
remplacée au fur et à mesure de
son évaporation. En opérant ainsi,
le tassement se fait d'une manière
automatique et uniforme; c'est le
procédé le plus pratique et le plus
économique.

Les silos creusés en terre se font
sur un sous-sol sec, sain et compact,
ni argileux ni calcaire. Les dimen-
sions à donner au trou sont variables;
sa longueur dépend de la quantité
de fourrage à ensiler, sa largeur
oscille entre deux et trois mètres;
sa hauteur doit être telle que le four-
rage dépasse d'un mètre à 1 m. 50
au-dessus du sol. Le fond du silo
étant parfaitement nettoyé, on pro-
cède à son remplissage de la même
façon que nous l'avons indiqué pour
les silos à l'air libre. Le tassement
peut être opéré par un cheval que
l'on fait descendre dans le trou à
l'aide d'un plan incliné, puis par le
passage des voitures chargées lorsque
le fourrage atteint le ras du sol. La
compression est complétée et main-
tenue constante, comme il a été dit
plus haut, par une surcharge uni-
forme.

Si l'ensilage en meule à l'air libre
offre le précieux avantage d'être très
expéditif, ce qui permet de pouvoir
conserver sur place le fourrage qui
risquerait d'être gâché soit par un
soleil trop ardent, soit par des pluies
trop continues, il offre l'inconvé-
nient de donner un déchet considé-
rable. La partie qui constitue les pa-
rois du silo est en effet avariée sur
une épaisseur de vingt à vingt-cinq
centimètres par suite du contact pro-
longé de l'air; on ne doit pas la
donner au bétail.

Suivant les conditions dans les-
quelles on opère, on obtient l'ensi-
lage doux ou l'ensilage acide. Le
premier se réalise en opérant le
tassement que lorsque la masse a
atteint une température de 50 à 60
degrés nécessaires pour tuer les ger-
mes putrides. Chaque couche de four-
rage n'est mise au tas qu'après que
la précédente a atteint cette tempé-
rature. Cet ensilage se faisant par
intervalle ne nécessite pas naturel-
lement un personnel supplémentaire.
Il donne un foin d'odeur très
agréable, très apprécié par le bétail,
qui selon certains auteurs favorise
la production du lait et facilite l'en-
graissement. Toutefois il doit être
distribué dès qu'il est retiré du silo
parce qu'il moisit rapidement à l'air.
L'ensilage acide s'obtient en mettant
rapidement le fourrage en tas et le
comprimant aussitôt. Il donne un
foin brun, d'odeur forte et péné-
trante, moins recherché du bétail,
mais d'une longue conservation; c'est
là son principal avantage, outre celui
qu'il présente par la rapidité et la
facilité de son établissement.

Jean D'ARAUDES,
Professeur d'agriculture.
(Reproduction interdite.)

N'abrégez pas
"DANS LE TRAIN"
PRENEZ LE TRAIN
vos VACANCES

Fumure du Chou fourrager

Le chou fourrager tient une place
particulièrement importante dans la
culture de la région de l'Ouest, sur-
tout dans la haute Bretagne, l'Anjou
et le bocage vendéen, c'est peut-être
même la culture la plus soignée par
bien des cultivateurs de cette région.

La base de la fumure du chou
fourrager est ordinairement le fumier
de ferme; celui-ci, qui doit être au-
tant que possible incorporé au sol
par le premier labour, peut être ap-
porté à la dose de 30.000 à 40.000 kilos
à l'hectare.

Sur le premier labour on applique
ensuite l'engrais potassique, sous
forme de sylvinite riche dans les
terres légères à la dose de 500 à 700
kilos à l'hectare et plutôt sous forme
de chlorure de potassium dans les
terres fortes ou manquant de chaux
et à la dose de 200 à 300 kilos.

Avant le labour de plantation on
apporte l'acide phosphorique sous
forme de phosphate bicalcaire à la
dose de 150 à 200 kilos à l'hectare
ou sous forme de super ou de scories
à la dose de 400 à 600 kilos.

A la plantation ou au premier bi-
nage, 75 à 100 kilos d'engrais azoté
à l'hectare faciliteront la reprise et
le premier départ de la végétation.

Dans les terres qui manquent de
chaux, un chaulage exécuté quelques
semaines avant le repiquage s'impose
étant donné les exigences de la plante
en cet élément.

En terre légère, il vaut mieux ré-
duire la fumure au fumier de ferme
et forcer la dose d'engrais potassi-
ques.

Le chou fourrager peut également
venir dans de bonnes conditions sans
fumier de ferme, à condition de for-
cer les doses d'engrais chimiques.

Dans beaucoup de régions, le cul-
tivateur se plaint de ce que le chou
fourrager, partant vigoureusement
après la plantation, « brime » ou
« dépouille » en septembre, c'est-à-
dire que ses feuilles jaunissent et
tombent prématurément; ceci est
l'indice d'un déséquilibre dans la fu-
mure, déséquilibre qui provient de
ce qu'on a forcé les doses d'engrais
azotés ou phosphatés au détriment
des engrais potassiques qui sont mé-
me parfois complètement négligés.

Nous avons eu maintes fois l'occa-
sion de constater que l'apport de syl-
vinite ou de chlorure de potassium
permet, à moins de conditions météo-
rologiques vraiment contraires, de
maintenir égale la végétation du chou
fourrager jusqu'à la récolte.

Souvent le cultivateur emploie
comme fumure un engrais composé,
il y a là une excellente méthode à
condition que la formule de l'engrais
composé soit bien équilibrée; or,
très souvent nous avons constaté que
les formules employées sont d'un
dosage très insuffisant en potasse, il
y a donc lieu, dans ce cas, de deman-
der aux fabricants d'engrais com-
posés, un engrais dans lequel l'élé-
ment potasse soit au moins à égalité
avec l'élément acide phosphorique,
ou si l'on veut s'en tenir à l'engrais
habituel, il faut le compléter par un
apport de sylvinite ou de chlorure de
potassium.

Un point sur lequel nous croyons
également bon d'insister, est l'épo-
que d'épandage des engrais potas-
siques. Beaucoup n'ont pas avec ces
engrais les résultats escomptés parce
qu'ils les emploient au moment de la
plantation, ce qui est beaucoup trop
tard pour la sylvinite qui devrait
toujours être incorporée au sol au
moins trois semaines avant le repi-
quage. Le chlorure peut, à la rigueur,
s'employer au moment de la planta-
tion si la terre est fraîche, mais il
vaut mieux l'épandre une quinzaine
de jours à l'avance.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.

Conseils juridiques

DES REDUCTIONS D'IMPOTS
POUR PERTES DE RECOLTES

L'agriculture est, par excellence,
la profession dont l'exercice reste
le plus exposé aux intempéries.

Cet état d'infirmité dans lequel
elle se trouve par rapport aux
autres branches de la production,
s'est encore accentué au cours de
ces dernières années.

Parmi les mesures prises pour te-
nir compte aux agriculteurs sinis-
trés de leur situation difficile, l'Etat
a institué en leur faveur une exoné-
ration d'impôts, totale ou partielle
suivant le cas.

Pour pouvoir bénéficier de ces
exemptions, les agriculteurs doivent
faire une demande à cet effet et jus-
tifier, en outre, qu'ils remplissent les
conditions exigées.

Ces immunités fiscales portent sur
la contribution foncière des proprié-
tés non bâties et sur l'impôt sur les
bénéfices agricoles.

En matière d'impôt foncier sur les
propriétés non bâties, les agricul-
teurs ayant subi une perte totale ou
partielle de récoltes par suite d'évé-
nements extraordinaires sont admis,
en vertu de la loi du 15 décembre
1867 (article 57), à solliciter une re-
mise totale ou partielle de cette con-
tribution.

La loi n'a pas défini d'une façon
précise ce qu'il faut entendre par
« événements extraordinaires », évé-
nements dont la survenance peut
motiver un dégrèvement. Mais la
jurisprudence administrative et les
instructions du Ministère des Finan-
ces sont venues donner quelques
éclaircissements à ce sujet.

Parmi les faits susceptibles de
justifier une remise de la contribu-
tion foncière, il convient de citer :
la grêle, la gelée, l'inondation, l'in-
cendie, la sécheresse, les ravages
causés par l'oïdium, le mildew, le
phylloxera, le black-rot.

Le dégrèvement sollicité porte sur
la contribution de l'année au cours
de laquelle s'est produit l'événement
calamiteux; mais ce dégrèvement
peut de nouveau être demandé et
accordé, si le risque survenu a étan-
di les effets à l'année ou aux années
suivantes.

Cette demande en remise ou en
modération est adressée au Direc-
teur des Contributions Directes du
département. Le recours doit être
porté devant le Ministère des Finan-
ces et non pas devant le Conseil de
Préfecture, car la juridiction admi-
nistrative est incompétente pour
connaître d'un recours gracieux com-
me c'est le cas.

Tout agriculteur peut faire une
demande individuelle, et si les per-
tes ont frappé une partie de la com-
mune, le maire peut remplir cette
formalité.

Cette demande est établie sur pa-
pier libre et contient toutes indica-
tions permettant d'apprécier l'étan-
di du risque survenu.

La requête doit être produite, soit
dans les quinze jours de l'événement
ayant occasionné la perte de récolte,
soit trente jours au moins avant la
date où commence habituellement

l'enlèvement des récoltes, au choix
du contribuable.

Un arrêté préfectoral pris après
avis du Directeur des Contributions
directes, fixe dans chaque départe-
ment, la date où commence habituel-
lement l'enlèvement des différentes
récoltes dans les communes, soit
uniformément pour toutes les loca-
lités du département, soit par grou-
pes de communes.

En outre, dans chaque mairie, un
tableau dûment certifié indique, pour
chaque des natures de cultures de
la commune, la date où commence
habituellement l'enlèvement des ré-
coltes, telle qu'elle a été fixée par
l'arrêté préfectoral. Ce tableau est
placé, par les soins du Maire, en tête
du premier volume de la matrice
cadastrale des propriétés non bâties.

Le délai imparti pour faire la de-
mande en dégrèvement, est de ri-
gueur. Cependant, le Ministère des
Finances peut relever de cette dé-
chéance les contribuables retardar-
daires.

Par conséquent, les agriculteurs
victimes d'intempéries, qui n'auraient
pas fait en temps voulu la demande
en dégrèvement pour pertes de ré-
coltes dues à des événements extraor-
dinaires peuvent s'adresser au Mi-
nistère des Finances.

Les agriculteurs ont donc intérêt
à formuler en temps voulu leur de-
mande en dégrèvement. Ils peuvent
ainsi obtenir un allègement de leurs
contributions, que le fisc n'est pas
tenu de leur accorder de plein droit
et qu'il leur refuserait probablement
si la demande était trop tardive.

Cet avantage, à son tour, en com-
porte un autre : en effet, la demande
en exonération d'impôt foncier, une-
fois accordée, entraîne d'office, com-
me on va le voir, une réduction cor-
respondante de l'impôt sur les béné-
fices agricoles, réduction autorisée
par l'article 4 du décret de codifi-
cation des textes relatifs aux Con-
tributions directes en date du 27 dé-
cembre 1934.

Ledit article 4 est ainsi conçu :
« Dans le cas où, par application
des articles 218 à 220 du présent
code, il a été accordé remise ou mo-
dération de l'impôt foncier pour
pertes survenues au cours de l'année
antérieure à celle de l'imposition, il
n'est pas tenu compte de la valeur
locative correspondant au revenu ca-
dastal ayant servi de base au calcul
du dégrèvement. »

Quant aux agriculteurs sinistrés
qui n'ont pas fait en temps voulu
leur demande en dégrèvement d'im-
pôt foncier et qui, par suite, ne bé-
néficient ni d'aucune réduction com-
cernant cet impôt, ni de l'article 4
dont il vient d'être question, ils peu-
vent, cependant, demander à être
assujettis à l'impôt sur les bénéfices
agricoles d'après leur bénéfice réel,
dans la mesure où ce bénéfice réalisé
pendant l'année précédente celle de
leur imposition, n'a pas atteint le
revenu forfaitaire pris pour base de
leur cotisation.

Ils doivent, à cet effet, dans un

Après les foins

Si vous n'avez pas hésité à couper
votre herbe aussitôt la formation des
fleurs, c'est-à-dire si vous n'avez pas
attendu trop longtemps pour faner,
vous aurez, à coup sûr, rentré dans
vos granges un foin nutritif à souhait.
Croyez-vous donc qu'à ce moment
vous aurez épuisé toutes les possibi-
lités de vos terrains en herbe ? Eh
bien non !

Vous pouvez, tout d'abord, laisser
repandre votre herbe, de façon à
avoir un regain et une nouvelle
coupe, pousse que vous pouvez sti-
muler en employant les engrais azo-
tés, à la dose de 100 kilos, à l'hec-
tare environ, ce qui paie largement.
Si, par contre, vous désirez faire
pâturer votre terrain, n'oubliez pas
qu'il est indispensable, pour que
l'herbe reprenne bien à l'automne
prochain, que votre terrain soit par-
faitement rasé par le bétail, mais
comme il est également nécessaire
de donner à vos animaux à la pâture
une herbe suffisamment nourrissante,
retenez les points suivants :

Si la prairie à pâturer est trop
grande, divisez-la sommairement avec
quelques pieux, deux rangs de fils
lisses et un rang de barbelés, en
enclos provisoire, que vous pourrez
retirer en fin d'été.

Arrangez-vous pour que le maxi-
mum de têtes de bétail soit groupé
sur la plus petite surface, ce qui
donnera une répartition régulière
des bouses, une diminution des re-
fus, puisque les animaux seront obli-
gés de tout manger, en outre ils chan-
geront fréquemment d'emplacement;
or, comme dit le proverbe, « Le chan-
gement d'herbage réjouit les vœux ».

Il est fort probable que vous n'avez
pas surchargé vos prairies d'engrais,
souvent même vous avez hésité à y
mettre de l'azote, par crainte d'un
développement trop actif des gram-
nées aux dépens du trèfle. Sur les
pâtures d'été, ceci n'est plus à crain-
dre; par conséquent, aussitôt la
coupe, passez une herse plus ou
moins légère, selon la solidité de
votre herbe et l'épaisseur de votre
terrain, de façon à décoller les mou-
sses, gratter la terre, et permettre
l'aération, épandez 100 kilos. de Ni-
trate de chaux ou d'ammoniaque tout
simplement, et mettez vos animaux
dès que l'herbe aura repris de quel-
ques centimètres.

Si vous êtes dans un terrain bas
où l'herbe pousse vite, contrôlez la
pousse de l'herbe, et enrayez-la, en
mettant vos vaches, de façon qu'elles
mangent la pointe des feuilles;
obligez-les à se déplacer souvent, et
même si votre herbe est suffisam-
ment drue, essayez de mettre vos
animaux au piquet.

En un mot, même à cette époque,
vous pouvez faire beaucoup pour
vos prairies, et dans cet ordre
d'idées, la division des parcelles,
l'emploi des engrais azotés solubles,
peuvent vous procurer une rentrée
d'argent intéressante.

P. de la GARANDIERE,
Ingénieur agricole.

délai de trois mois, partant du pre-
mier jour du mois qui suit la mise
en recouvrement du rôle, adresser
une demande sur papier libre au
Directeur départemental des Contri-
butions directes en apportant toutes
justifications utiles à l'appui.

L. CROUZATIER,
(L'Agriculteur Sarthois.)

La maladie du cœur de la Betterave

Nous rappelons que cette maladie, qui réduit parfois la récolte de moitié et donne des betteraves qui
ne se conservent pas, est aujourd'hui parfaitement guérissable.

Elle se manifeste par le dessèchement des feuilles dans le courant du mois de septembre et le noir-
cissement du collet. On dit souvent que la betterave est « borge » ou qu'elle « échaude » ou qu'elle a « le
noir ».

Nous prions nos lecteurs de se reporter à l'article que nous avons consacré à ce sujet dans le numéro
du 28 avril du « Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure ». Par l'emploi de l'engrais
P. E. C. 8/13/19 Spécial, la maladie est complètement supprimée et le rendement de la récolte souvent doublé
de ce fait.

Le 8/13/19 Spécial (qui est un engrais complet et constitue à lui seul toute la fumure minérale azotée,
phosphatée et potassique) doit s'employer à la dose minimum de 300 kilos à l'hectare huit à quinze jours
avant le repiquage et être enfoué par le dernier labour.

Nous donnons ci-dessous la reproduction d'une photographie prise dans l'un de nos champs de démon-
stration à la fin d'octobre 1935, chez M. Douillard, cultivateur à La Rivière de Soudan (Loire-Inférieure).

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.



Parcelle traitée
(400 k. à l'hect. de 8/13/19 spécial)
70.000 kg.

Variété blanche demi-sucrière à collet vert
Rendement à l'hectare :

Parcelle non traitée
(400 k. à l'hect. de 8/13/19 ordinaire)
32.000 kg.

Avec la chaleur le DORYPHORE réapparaît

EN POUDRAGES

BORTOX-CONCENTRÉ

tue

LE

DORYPHORE

(larves et adultes)

pratiquement

efficacement

sans danger

BORTOX-CONCENTRÉ

est livré en boîtes de 2 kilos, sacs de 10, 25 et 50 kilos

En vente dans les Syndicats et chez les Négociants en Grains

LA VÉRITÉ

C'est le rôle du vrai journaliste
de dire ce qu'il croit être la vérité
et nul ne peut lui en faire grief.

Dans certains cas, on doit même
s'incliner quand il a le courage de
le dire brutalement et nettement afin
d'ouvrir les yeux aux aveugles et de
faire entendre les sourds. C'est au-
jourd'hui le cas en ce qui concerne
notre confrère Engelhard, dans le
remarquable leader du « Journal »
du mardi 9 juin, sous le titre : « Et
nous, ceux de la Terre. »

C'est une grande joie pour ceux
qui sont convaincus de la nécessité
de la Ruralisation de la France, d'en-
tendre dire à une grande tribune de
la presse quotidienne, cette vérité si
actuelle, soulignée dans le texte ;
c'est le paysan qui parle :

« Voyez-vous, Monsieur, le vrai, le
seul problème, il n'est ni entre le
capital et le travail, ni entre le pa-
tron et les ouvriers, mais entre la
ville et la campagne, entre les pay-
sans et les autres. »

C'est parce qu'il n'est pas résolu
que les campagnes se vident, que les
payans n'achètent pas, que les villes
surpeuplées se meurent d'une lente
paralyse.

Et c'est alors que le sort des tra-

QU'EST-CE QUE LE VOLCK ?

On nous demande fréquemment des
renseignements sur le Volck. Le moins
qu'on puisse dire de cet insecticide à
base d'huile minérale, c'est que depuis
sa création en Amérique, il y a une
trentaine d'années, il a donné, tant
aux Etats-Unis qu'en Europe, les preu-
ves d'un pouvoir de destruction aussi
débile, contre les parasites les
plus nuisibles aux cultures fruitières.

Énumérons quelques-uns des avan-
tages que le Volck apporte à ses qua-
lités antiparasitaires :

- Aucune toxicité.
- Grâce à son raffinement spécial, au-
cune brûlure aux feuilles, fruits, fleurs
ou plantes traitées.
- Pouvoir mouillant et adhésif par-
fait.
- Aucune odeur, aucun goût désa-
gréable ne subsistent quelques heures
après la pulvérisation.
- Mélange parfait avec tous les pro-
duits antiparasitaires, sauf le soufre.
- Dilution aisée dans l'eau.
- Prix de revient.

La place nous manque pour faire ici
une étude complète de ce produit et
nous conseillons vivement à tous ceux
(et ils sont nombreux) que la question
intéresse de s'adresser au fabricant du
Volck en France :

LA STANDARD FRANÇAISE
DES PETROLES S.A.
(Département Volck)

82, avenue des Champs-Élysées, PARIS.

Cette Société qui a placé à la direc-
tion de ses services agronomiques des
techniciens éprouvés, vous fournira gra-
tuitement tous renseignements sur le
Volck et vous guidera, si vous le lui
demandez, sur la meilleure façon de
lutter contre tous les insectes quel que
soit le degré d'envahissement.

Nous arrivons à la période de l'an-
née où vont s'imposer les pulvérisa-
tions printanières. Il est grand temps
de se préoccuper de cette grave ques-
tion.

vailleurs, de tous les travailleurs sans
exception, s'améliorerait de lui-
même. »

Et les pleutres vont sans doute
dans l'ombre accuser Engelhard de
dénigrer la paysannerie contre les
villes.

C'est faux, il faut regarder la vé-
rité en face et la crier pour éviter
justement ce qui est à craindre et ce
qui sera l'aboutissement logique
d'une accumulation d'erreurs provo-
quées par la surindustrialisation con-
centrée d'un pays dont le climat
béné commandait l'économie agri-
cole.

Et toutes les formules éternelles
des Sully, des Méline, reviennent à
nouveau à nos oreilles.

On vient encore de faire prendre
au peuple de France le chemin à
l'envers car rien ne pourra être bâti
de stable au point de vue social dans
ce pays si l'on ne donne point
d'abord la primauté à la famille ru-
rale dans son atelier de travail.

A. GAULT.

66 fois moins
de travail
avec la
POUDRE
AGRI-TOX

Pour la destruction du
DORYPHORE :
15 kilos de POUDRE AGRI-TOX dans votre
poudreuse à dos, suffisent pour 1 HECTARE.
Pour traiter la même surface avec une bouil-
le et une sautoise de 15 litres, on doit répon-
dre 1.000 litres de liquide. Il faut donc
remplir l'appareil 66 FOIS au lieu d'une seule-
ment.

COMPAREZ !

Liens de Gerbes

Liens de gerbe Sisal câblés, trois
fils, qualité extra, longueur 1m40
garantie avec boucle et bout rouge.

99 fr. 75 le mille

Prix net, départ Nantes, jusqu'à
épuisement. Nous transmettrons les
ordres dès maintenant au Syndicat.

Destruction des Taupes

Fusées spéciales, très efficaces pour
la destruction des taupes. La boîte,
12 francs. Transmettre les comman-
des au Syndicat.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 15 Juin 1936

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.004	1.865	6 90	5 90	4 80	7 50	4 15	3 25	2 40	4 70
Vaches.....	1.387	1.250	6 70	5 60	4 50	8 20	4 02	3 08	2 25	5 30
Taureaux.....	380	375	5 60	5 10	4 60	5 90	3 35	2 80	2 30	3 72
Veaux.....	1.647	1.530	10 20	8 90	8 10	10 80	6 12	5 07	4 45	6 65
Moutons.....	8.570	8.400	13 30	9 20	7 10	13 80	6 65	4 32	3 12	6 95
Porcs.....	1.118	1.118	8 28	7 86	6 00	8 72	5 80	5 50	4 20	6 10

Du Jeudi 18 Juin 1936

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.397	1.280	6 90	5 90	4 80	7 60	4 15	3 25	2 40	4 70
Vaches.....	931	815	6 70	5 60	4 50	8 30	4 02	3 02	2 25	5 30
Taureaux.....	290	280	5 60	5 10	4 60	6 00	3 35	2 80	2 30	3 72
Veaux.....	2.003	1.900	10 10	8 80	8 10	11 00	6 05	5 00	4 40	6 60
Moutons.....	3.636	3.525	13 50	9 20	7 10	14 20	6 75	4 32	3 12	7 10
Porcs.....	1.516	1.516	8 42	8 14	6 14	8 72	5 90	5 70	4 30	6 10

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS. — 3.771, Maine-et-Loire, 400; Sarthe, 423; Mayenne, 235; Loire-Inférieure, 140; Vienne, 65; Vendée, 195.
VEAUX. — 1.647, Maine-et-Loire, 140; Sarthe, 255; Mayenne, 20; Indre-et-Loire, 75; Deux-Sèvres, 30; Vendée, 30.
MOUTONS. — 8.570, Maine-et-Loire, 70; Sarthe, 70; Loire-Inférieure, 90; Vienne, 220; Afrique, 1.385; étrangers, 400.
PORCS. — 1.118, Maine-et-Loire, 96; Sarthe, 80; Loire-Inférieure, 60; Indre-et-Loire, 10; Deux-Sèvres, 70.

Les Cours d'Apiculture au Rucher-Ecole du Parc de Procé à Nantes

Le dernier cours d'Apiculture avait lieu le dimanche 7 juin. Une soixantaine d'auditeurs assistaient à cette séance.

M. Chevrier, secrétaire de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure, fit le cours après avoir excusé M. Etienne Giraud. Ce cours comportait le transvasement complet — abeilles et rayons — d'un rucher vulgaire dans une ruche à cadres.

TRANSVASEMENT D'UNE COLONIE

Voici, dit M. Chevrier, une caisse ordinaire dans laquelle on a mis un essaim l'an dernier. Il s'agit de sortir les abeilles et les rayons pour les mettre dans une ruche Dadant. La même opération peut se faire avec une ruche en paille ou en bourdaine.

Vous commencez, au moyen d'un enfumoir, par bien enfumer la colonie à transvaser. Vous retournez ensuite la ruche et vous la transportez à une dizaine de mètres de son emplacement. Là vous la recouvrez d'une autre ruche en paille, mais vide, et vous y faites monter les abeilles par tapage. (Voir essai-montage artificiel dans le « Bulletin des Apiculteurs » du 17 mai 1936).

La ruche à cadres doit être mise à la place de la ruche en paille pour recevoir les butineuses qui rentrent des champs.

Quand les abeilles sont presque toutes sorties de la ruche, on enlève le panier qui les contient et on le place sur une serpillerie. On retire les traverses, puis avec un couteau on détache les rayons, un à un, après avoir chassé les abeilles qui restent avec l'enfumoir.

On choisit ensuite les rayons contenant du couvain et on les fixe avec du fil métallique sur les cadres de la ruche, en ayant soin de ne pas leur mettre la tête en bas. Pour plus de facilité, vous pouvez les tailler avec un couteau. Quand le couvain est fixé, vous le mettez en place dans la nouvelle ruche et vous placez de chaque côté des cadres garnis de cire gaufrée. Vous n'avez pas avantage à mettre les autres rayons que vous avez sortis de la ruche en paille, surtout ceux qui ont des cellules de mâles. Lorsque tout est en place, vous secouez au-dessus de la ruche à cadres l'essaim qui est dans le panier, puis vous remettez les planchettes de recouvrement et le chapeau.

L'opération est facile à faire et sans danger. Il suffit de l'avoir vue une seule fois pour la recommencer sans difficulté.

M. Chevrier sortit l'essaim de sa caisse avec l'aide de M. Joubert, vice-président de la Société. Il détacha les rayons, un à un, et les déposa sur une serpillerie. Il reprit les meilleurs et les fixa sur des cadres. Il fit alors remarquer que l'absence de couvain indiquait que la colonie devait être orpheline. Après avoir secoué l'essaim dans la ruche à cadres, il prit un cadre de couvain dans une ruche voisine pour permettre à la colonie transvasée d'élever une Reine.

NOUVEAU COURS GRATUIT

Cet élevage de Reines fera l'objet du prochain cours, qui aura lieu le dimanche 5 juillet, à 15 heures. Il sera fait par M. Etienne Giraud, expert en la matière. C'est le cours le plus intéressant de l'année. Ne manquez pas d'y venir.

Louis CHEVRIER,
Secrétaire de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure.

PIGIER - COURS DE COIFFURE

par ancien professeur de l'Ecole du Syndicat Confédéré des Ouv. Coiffeurs de Paris, reçu au brevet professionnel de l'Etat 1935 (mention bien). Préparation de toute la coiffure masculine et féminine. Apprentissage essentiellement pratique. Renseignements et inscription : COURS PIGIER, 6, rue Crébillon, NANTES.

BON FOIN et BRUCELLOSE...

La qualité du foin de pré est, pour l'éleveur, un élément indispensable de l'hygiène et de l'avenir de ses étables. Le bon foin doit offrir une composition botanique dans laquelle entrent à la fois les graminées et les légumineuses dans des proportions convenables; si les légumineuses ont plus de valeur nutritive, les graminées agissent favorablement sur certaines fonctions des animaux et exercent notamment une action préventive contre l'avortement épizootique.

Récemment a paru dans le « Journal d'Agriculture Pratique », sous la signature de M. C. Moussu, une étude qui a retenu l'attention de nombreux éleveurs. Il apparaît à la lueur de travaux récents sur les Brucelloses que la vaccination à l'aide de cultures microbiennes plus ou moins atténuées ne donne pas des résultats certains. Parant alors de la constatation que des vaches contaminées par le « Bacillus Abortus » peuvent assez souvent mener à bien une gestation, G. Moussu conclut que l'avortement ne tient pas surtout à l'infection de la mère, mais plutôt à une faiblesse, une anémie, un manque de vitalité du fœtus qui offre alors un terrain favorable au développement des bacilles. Cette faiblesse du fœtus serait due à une déficience dans l'alimentation de la mère en vitamine E ou vitamine de la reproduction. Or, cette vitamine E n'existe pas dans les fourrages de légumineuses ni dans la plupart des aliments concentrés, alors quelle se trouve dans le foin des graminées et surtout dans le germe de leurs semences. Des résultats très concluants ont déjà été obtenus dans la prévention de l'épizootie à l'aide de pigures à base d'huile de germes de graminées.

Il est donc important de veiller judicieusement à la composition et à la fumure rationnelle des herbages. — G. HANTZ.

POUR VOS SOINS DENTAIRES

Pas de discours. Maison de confiance. Prix inimitables à qualité égale. Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr. Nous soignons les Ass. sociaux au tarif DENTISTES d'IDALGO de PARIS. Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes A.A.R.C. 1.900.000 de francs de garantie.

La Grenouille n'est pas un poisson...

C'est une curieuse histoire — relatée dans « L'Acclimatation » — d'un procès-verbal dressé à un braconnier de Fougères, en Franche-Comté, qui avait été surpris pêchant des grenouilles. Le tribunal de Lure le condamna pour « délit de pêche ». L'affaire avait mis en émoi les naturalistes et les juristes; le braconnier condamné à six jours de prison pour avoir pris cinq grenouilles fut appelé et on plaidera récemment devant la Cour d'appel de Besançon.

Ce fut une magnifique journée : les plus belles références zoologiques, les plus frappantes décisions de jurisprudence furent tour à tour évoquées. Cuvier vint au secours de Sirey, Dalloz étaya Buffon, tant et si bien que la Cour décida de condamner à la fois les uns et les autres en replaçant les grenouilles dans la classe qui leur est réservée, les batraciens, en prenant soin de les définir comme des êtres amphibies qui ne sont pas des animaux domestiques, encore moins des poissons, mais bien des êtres à ranger dans cette catégorie appelée « res nullius », chose qui n'appartient à personne et dont la propriété peut s'acquérir, en tous lieux ouverts, au gré de n'importe qui.

En foi de quoi le braconnier fut déclaré non coupable de pêcher sans autorisation et relaxé, décision qui fut longuement applaudie par les chasseurs (on ne pouvait plus dire pêcheurs) de grenouilles, les naturalistes, les amateurs de brochettes, les pronostiqueurs de beau et de mauvais temps, sans compter l'intéressé lui-même.

AUX PRODUCTEURS DE VIANDE

La nouvelle Politique économique et ses perspectives

L'arrivée au pouvoir d'un nouveau Gouvernement et les événements qui l'ont accompagnée ont prévu, dans un avenir prochain, des répercussions qu'il importe d'envisager dès maintenant dans l'ordre économique et plus particulièrement pour les producteurs agricoles.

Sans préjuger des surprises que peut nous réserver la politique monétaire dans les mois ou les semaines qui viennent, nous pouvons dès maintenant montrer les conséquences des divers relèvements de salaires ou aménagements équivalents décidés ces jours derniers.

D'un côté, on peut espérer que l'amélioration de la condition d'un grand nombre de travailleurs se traduira en partie par un accroissement de leurs achats dans le domaine de l'alimentation, qui profitera en particulier à la viande.

Encore faudrait-il pour cela que les concessions faites par les employeurs n'aboutissent pas à la ruine de nombreuses entreprises dont la situation est déjà précaire, auquel cas les heureux effets attendus seraient bien compromis.

D'autre part, la hausse générale des prix ou intervient la main-d'œuvre, hausse déjà amorcée et dont le caractère inévitable est reconnu par tous, annulera en partie pour les bénéficiaires eux-mêmes les avantages qu'ils ont acquis.

Les agriculteurs, en ce qui les concerne, subiront les effets de cette hausse sur tous leurs achats.

En outre, une répercussion d'un ordre différent est à envisager pour eux et plus spécialement pour les producteurs de viande, étant donnée l'importance, dans l'alimentation, des dépenses représentées pour le consommateur moyen par ses achats de viande.

Déjà, à Paris du moins, des grèves se sont produites dans des professions qui se livrent à la manipulation ou à la distribution de la viande : camionnage, boucherie en gros, boucherie de détail, restaurants, salaisonnerie, etc.

Sur tous ces postes, une hausse très sensible des frais généraux est d'ores et déjà réalisée : en effet l'élément « main-d'œuvre » tient à ces divers échelons une place prépondérante (près de la moitié des frais généraux chez le boucher détaillant).

Résultat : l'écart entre les prix à la production et à la consommation, dont tout le monde soulignait le caractère exagéré, va se trouver automatiquement encore accru dans une assez large mesure.

La hausse qui en résultera fatalement au détail, en supposant stationnaires les prix à la ferme, ne risque-t-elle pas d'annuler au moins en partie les heureuses conséquences (déjà tempérées par les craintes signalées plus haut) que l'on pouvait attendre pour la consommation, d'une amélioration de la puissance d'achat?

Telles sont les questions que, en toute objectivité, il est de notre devoir de poser à l'heure actuelle.

Dans l'audience qu'il a accordée, le 9 juin, à la délégation des Associations agricoles, M. Monnet, ministre de l'Agriculture, a précisé, sur les demandes qui lui ont été présentées, certains points importants.

Il a dit notamment sa volonté absolue de maintenir la protection assurée par les contingents, de faire une politique agricole d'ensemble et de poursuivre la revalorisation de tous les produits de la terre.

Répondant aux préoccupations exprimées ci-dessus il a précisé que « le gouvernement se propose de rendre aux masses paysannes leurs capacités d'achat et de consommation. Les initiatives qu'il a prises pour faire obtenir à la classe ouvrière un certain nombre d'avantages auront pour contre-partie des initiatives correspondantes en faveur de la classe paysanne ».

Les Associations professionnelles agricoles qui ont promis au nouveau ministre de l'Agriculture leur concours le plus loyal et ont été assurées en retour d'un égal désir de collaboration, ne peuvent que souhaiter à M. Monnet de parvenir à concilier une saine politique agricole avec la politique nouvelle qu'il s'efforce en ce moment dans l'ordre économique et financier.

En tout état de cause et plus que jamais s'impose une vigilance de tous les instants.

Nous nous trouvons sans conteste à un « tournant » de la politique économique.

UN BILAN

Il nous paraît donc opportun de faire le point en indiquant très schématiquement l'état du marché en ce mois de juin 1936.

LES COURS :

1^{re} Gros bétail et veaux.

Les cours de mai 1936 marquent, pour le gros bétail, une amélioration assez importante (0,80 à 1 franc par kilo) sur ceux d'il y a un an. Ils reviennent à peu près au niveau de ceux d'il y a deux et trois ans, sans plus. Le progrès n'existe donc que par rapport à l'année 1933, qui a été particulièrement désastreuse pour les producteurs. Ce fait est confirmé par les moyennes annuelles du bœuf, 1^{re} et 2^e qualités.

On peut répéter à peu près les mêmes observations pour les veaux. L'amélioration de ce côté est, néanmoins, plus ancienne et relativement plus satisfaisante.

2^e Moutons.

Pour le mouton, les cours marquent, au contraire, un recul assez net sur l'année dernière et les années antérieures. Ce recul est surtout marqué sur les bonnes qualités, et il inquiète la production française. Les cours s'étaient tenus relativement élevés jusqu'à 1933 et 1934, mais l'année en cours a débuté de façon peu satisfaisante.

3^e Porcs.

Sur ce marché, le relèvement des prix est extrêmement net. Le niveau de 1935 était — il est vrai — lamentable, mais la hausse en un an dépasse 2 francs au kilo, ce qui rétablit largement la situation. La comparaison des moyennes annuelles montre cependant que nous ne sommes pas revenus aux cours les plus hauts. D'autre part, il faut considérer qu'il y a eu une hausse très sensible sur la nourriture des porcs.

L'OFFRE :

1^{re} Les importations :

Les importations globales de bétail et viandes en 1935 ont encore été, dans l'ensemble, légèrement supérieures à celles de 1933. Elles ne jouent plus cependant qu'un rôle extrêmement effacé.

Bovins. — Les importations substantielles de bétail sur pied, extrêmement réduites, sont dépassées par les exportations de même sorte. Quant aux entrées de viandes, elles marquent, depuis le début de cette année, une nouvelle diminution très sensible, qui tient surtout à la restriction des importations de viandes congelées de Madagascar, partiellement compensée par un accroissement des entrées de conserves de même provenance.

Ovins. — Aux moutons sur pied, il faut signaler une forte campagne d'arrivages nord-africains qui ont contribué à la baisse des prix signalée plus haut. Il en est de même pour les viandes fraîches où la proportion des arrivages d'Afrique du Nord s'est accrue considérablement depuis trois ans. Ces arrivages, pour les quatre premiers mois de 1936, dépassent les arrivages étrangers, et le total est ainsi en augmentation sensible sur les dernières années. Des accords sont en vue pour obtenir une régularisation de ces envois.

Porcs. — Les entrées et sorties de porcs, viandes de porc et produits dérivés, s'équilibrent.

2^e Les abatages et la production intérieure.

Les relevés de la taxe à l'abatage, recoupés avec les statistiques des sacrifices dans les grands abattoirs, font ressortir, depuis 1931, une augmentation à peu près constante de la production française de viandes bovines et porcines.

Les tout derniers chiffres relatifs au premier trimestre de l'année en cours indiquent une nouvelle accentuation de ce mouvement pour le bœuf, le veau et le porc. Il n'y a donc aucun ralentissement de la production, bien au contraire.

LA DEMANDE :

1^{re} Les exportations.

Les exportations ont marqué, dans ces dernières années, une légère reprise, surtout accusée en 1935. Ce mouvement ne semble pas se poursuivre au début de 1936. En tout cas, les chiffres ne sont pas très appréciables.

Les sorties de saindoux, qui avaient été très considérables en 1935 et avaient contribué à la reprise des cours du porc, se sont considérablement ralenties depuis le début de l'année, malgré l'institution du régime des primes.

2^e La consommation et l'écart prix de gros-prix de détail.

La comparaison des chiffres de la taxe à l'abatage évoquée ci-dessus fait ressortir, compte tenu des quantités importées, une augmentation incessante de la consommation, sauf pour le cheval et le mouton depuis cinq ans.

Les prix de détail, qui avaient suivi la baisse des prix de gros avec le décalage malheureusement trop important que l'on connaît, se sont évidemment relevés dans ces derniers mois en même temps que les prix à la production. Il est à prévoir que les événements de ces derniers jours, et notamment les relèvements de salaires et dispositions diverses concernant les salariés de la boucherie en gros et de la boucherie de détail, auront leur répercussion sur les prix à la consommation et accentueront encore cet écart dont tout le monde s'accordait à reconnaître l'exagération.

Parmi les frais intermédiaires pour lesquels une amélioration a été obtenue, il faut signaler les prix de transport du bétail sur pied. La réforme reste toutefois incomplète, ainsi que nous l'avons indiqué à diverses reprises.

Une amélioration des prix de certains éléments du cinquième quartier (cuirs et peaux, suifs, abats) avait quelque peu réduit dans ces derniers mois la marge production-consommation; elle ne semble malheureusement pas se maintenir.

Association Générale des Producteurs de Viande.

PLANTATIONS } Betteraves Choux

AVEC

ENGRAIS SALMON

La Nouvelle PRIMOSÉINE n° 2 1936

Rapide
Durable
Inimitable

Agence de NANTES :

PERSYN & BOUCAUD

28, Rue du Gué-Robert

Téléphone 114-86

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

109. — Lors du bon vieux temps, le vin avait tout loisir de s'acidifier dans le tonneau couvert de cerceaux vermoulu que les grands-parents avaient placé au grenier.

Aujourd'hui, par une méthode naturelle plus pratique et hygiénique, chaque ménage peut faire son vinaigre avec « Le Vinaigrier Familial » qui ne se vend que chez le fabricant. Prix avec accessoires : 48 francs. A. Piffeteau, à Saint-Lumine-de-Clisson (L.-I.), Médaille d'or, Concours Lépine.

111. — A vendre BEAUX PLANTS de choux fourragers, betteraves, rutabaga, ainsi que tout autre petit plant potager. S'adresser à M. Jean Bourcier, jardinier, Nort-sur-Erdre (L.-I.).

113. — A prendre de suite, BELLE TENUE MARAÎCHÈRE en plein rapport, exploitation à moitié. S'adresser M. de la Brosse, Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure).

114. — A vendre plusieurs caisses de VERRE A CHASSIS 43 1/2 x 27 cm. et CHASSIS FER 126 x 33, bon état. S'adresser au Syndicat.

115. — A vendre à l'amiable LA Closerie du « Chêne Neuf », d'une superficie de 7 hectares 26 ares environ, sise commune de Villemoisin, s'adresser à M. Ergon, expert, au Louroux-Béconnais, ou à M. Roffay, notaire, Le Louroux-Béconnais (M.-et-L.).

DEMANDES

195. — MENAGE, deux enfants, cherche place, mari chauffeur-jardinier, garde propriété. S'adresser au Syndicat.

196. — On demande JEUNE HOMME de 15 à 16 ans, connaissant travaux culture, pour ferme à 8 kilomètres de Nantes. S'adresser au Syndicat.

197. — On demande pour château région Sud-Nantes, MENAGE jardinier toutes mains, femme basse-cour et intérieur. S'adresser au Syndicat.

198. — UN MENAGE demanderait place de jardinier dans maison bourgeoise ou tenir basse-cour. S'adresser au Syndicat.

LIRE LE BULLETIN — C'EST BIEN. SOUTENIR SON SYNDICAT — C'EST MIEUX.

Chemins de Fer de l'Etat

AVIS AU PUBLIC

FÊTE DE LA MER
AUX SABLES-D'OLONNE
le dimanche 21 juin 1936

Le dimanche 21 juin 1936, à l'occasion de la « Fête de la Mer » aux Sables-d'Olonne, des billets spéciaux, comportant une importante réduction, pour les Sables-d'Olonne, seront délivrés au départ des gares désignées ci-après :

Nantes-Etat, Nantes-P.O., Vertou, La Haie-Fouassière, Le Pallet, Gorges, Clisson, Montaigu-Vendée, L'Herbergement, Saint-Denis-les-Lucs, Belleville-Vendée, La Roche-sur-Yon, Luçon, Fontenay-le-Comte, Cholet, Saint-Christophe-du-Bois, Evrunes, Torfou-Tiffanges, Boussay-La-Bruffière, Cugand-La Bernardière, Thouars, Rigné, Coulouges-Thouarsais, Lucbe-Thouarsais, Noirmette, Bressuire, Clazay, Cerizay, Saint-Mesmin-le-Vieux, Pouzauges, La Meillaire, Chavagnes-les-Redoux, Sigournais, Chantonnay, Bourgneuf, Fougère, La Chaise-le-Vicomte.

Pour les prix des billets et les horaires des trains, renseignez-vous dans les gares intéressées.

AVIS AU PUBLIC

Les Chemins de fer de l'Etat informent le public qu'à l'occasion de la Foire de la Saint-Jean à Fontenay, ils mettront en marche exceptionnellement, entre Fontenay-le-Comte et Chantonnay, le mercredi 24 juin 1936, un train spécial comportant des voitures de 2^e et 3^e classes, train qui circulera dans l'horaire ci-après :

Fontenay-le-Comte, dép. 19 h. 10; Bourgneuf-Mervent, arr. 19 h. 23; Vouvent-Cézy, arr. 19 h. 30; Saint-Sulpice-en-P., arr. 19 h. 39; Thouarsais-la-C., arr. 19 h. 48; La Jaudonnière-P., arr. 19 h. 56; Chantonnay, arrivée 20 h. 9.

En outre, le train 992 du 24 juin s'arrêtera exceptionnellement à Antigny-Saint-Maurice, arrivée 20 h. 50.

Si vous voulez une

ONDULATION ELECTRIQUE INDEFINISSABLE garantie malgré la pluie...

chez CALLOCE
10, Rue Crébillon — NANTES

Vous aurez un travail soigné et consciencieux aux plus bas prix.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 22 juin. — Missillac
Mardi 23. — Vallet.
Mercredi 24. — Herbignac.
Jeudi 25. — Assérac, Machecoul, La Chapelle-Grain, Montoir-de-Bretagne, Nort-sur-Erdre, Plessé, Les Sorinières.

P.-O. - Midi

La Compagnie P.O.-Midi a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les Voyageurs que le train express 199 Eté, qui circulera entre Nantes et Le Croisic pendant la période du 4 juillet au 1^{er} novembre, s'arrêtera à Savenay, où il passera à 11 h. 14-11 h. 15, pour relever à cette gare la correspondance du train 1214 Etat de Redon, arrivant à 10 h. 40.

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance



Elle était bien seule sur la terre... en apparence seulement, car elle possédait Celui qui n'abandonne jamais ses créatures, le Dieu d'amour qui a dit : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles ».

Allons, il fallait maintenant chercher une autre voie ! Tout à l'heure elle ferait demander au père Joady s'il pouvait la recevoir. Le bon prêtre lui donnerait certainement d'utiles conseils, il saurait guider sa pauvre petite brebis un peu désemparée...

Un coup léger fut frappé à la porte... C'était Thylia, la jeune femme de chambre hongroise attachée au service de Fraulen Rosa et de Myrto.

— Marsa fait prévenir Votre Grâce

que le prince Karoly l'attend avec impatience et s'agit beaucoup en ne la voyant pas venir.

Myrto eut un léger sursaut de stupeur... Marsa n'agissait évidemment par ordre. Fallait-il penser que le prince Milcaz considérerait comme non avenu l'incident de la veille ?

Le fait paraissait si invraisemblable, étant donné ce qui avait été dit à Myrto et ce qu'elle avait observé elle-même de la nature du jeune magnat, qu'elle demeura un moment indécise, se demandant si elle devait se rendre à l'appel de l'enfant.

Elle s'y décida enfin, et, ayant quitté sa robe noire, elle prit le chemin du temple grec.

Karoly l'accueillit avec des transports de joie. Son petit visage plus

pâle, plus fatigué qu'à l'ordinaire, rayonnait de bonheur.

— Oh ! ma Myrto, j'ai cru que vous ne vouliez pas venir !... Et j'ai tant pleuré cette nuit, parce que papa était si fâché hier avec vous ! Il m'avait dit que c'était fini, que je ne vous verrais plus... Cela m'a fait tant de chagrin que j'ai eu la fièvre très forte, et papa a permis alors que vous reveniez, tous les jours, mais jusqu'à quatre heures seulement.

Jusqu'à quatre heures... c'est-à-dire un peu avant qu'il ne vint lui-même près de l'enfant. Pour son fils malade, il consentait à passer outre sur son ressentiment, mais non au point de se retrouver avec Myrto.

Elle en éprouva un profond soulagement. Après la scène de la veille, une rencontre entre eux n'aurait pu être qu'excessivement désagréable.

La comtesse et ses filles, quand Myrto leur apprit à déjeuner la nouvelle, jetèrent des exclamations de surprise.

— Vous avez de la chance, Myrto ! dit Irène d'un ton acerbe. Si Karoly ne vous avait en sa grande affection, au point de tomber malade en attendant de vous voir, vous n'en auriez pas été quitte à si bon compte... Mais j'avoue que je suis terriblement inquiète pour notre hiver, ajouta-t-elle en se tournant

vers sa mère et sa sœur.

Ces dernières inclinèrent la tête d'un air soucieux et Terka murmura :

— Nous n'y pouvons rien, Irène. — Non, rien ! fit rageusement la cadette en jetant à Myrto un coup d'oeil malveillant.

Après cette alerte, la vie reprit pour Myrto comme auparavant, avec trois heures de liberté en plus chaque après-midi. Elle les employait à faire un peu d'exercice, à visiter aux alentours du château quelques pauvres familles auxquelles elle donnait ses conseils et ses soins, à défaut de l'argent qui n'existait guère dans sa maigre bourse.

C'était pour elle une chose infiniment pénible de ne pouvoir soulager tant de misères. Le prince Milcaz ne se souciait pas de tous ces êtres qui vivaient sur ses domaines... Et Myrto pensait avec une peu d'irritation combien il lui était facile cependant de répandre les bienfaits autour de lui.

Mais non, il préférait se faire redouter de tous, exercer sur son entourage un despotisme impitoyable. Il importait vraiment bien peu, à cet orgueilleux, d'être aimé et béni des humbles !

Une fin d'après-midi, Myrto, en revenant d'un misérable village slova-

que, rencontra le Père Joady, de retour, lui aussi, d'une visite charitable, d'une âme dont les instincts élevés, la délicatesse innée le préservaient d'écarts dangereux. Cependant, je voyais avec douleur que la profonde pitié de son enfance n'existait plus, que sa foi était menacée dans cette ambiance de frivolité et d'incrédulité mondaine où il vivait.

Le vieux prêtre secoua la tête. — Il me donne chaque année une somme considérable pour mes charités, mais hors de là, je ne dois lui parler de rien... Pauvre prince ! Pauvre cher prince ! dit-il avec une soudaine émotion.

— Il est dur et impitoyable ! s'écria Myrto dans un sursaut de révolte. — Hélas ! son cœur s'est endurci à la suite de sa cruelle désillusion ! Mais moi, mon enfant, je l'ai connu tout autre. A l'époque de sa première communion, c'était un petit être à l'âme délicate et aimante, un peu orgueilleux et volontaire déjà, à cause des adulations de son entourage, mais infiniment séduisant et charmeur. Il avait une grande affection pour moi et supportait seulement de ma part les reproches. Plus tard, lancé dans le mouvement mondain, il déroba sous une apparence

sceptique, sous une indifférence hautaine, les aspirations d'un cœur très ardent, d'une âme dont les instincts élevés, la délicatesse innée le préservaient d'écarts dangereux. Cependant, je voyais avec douleur que la profonde pitié de son enfance n'existait plus, que sa foi était menacée dans cette ambiance de frivolité et d'incrédulité mondaine où il vivait. J'appelais de tous mes vœux l'instant où il rencontrerait une femme chrétienne et sérieuse, qui saurait garder pour le bien et la vérité cette si belle âme menacée de s'égarer... Hélas ! il rencontra cette Russe, cette créature perverse !

Et le vieillard soupira douloureusement.

— Avec un cœur tel que le sien, la désillusion devait être plus terrible et laisser des traces plus profondes que chez tout autre. Le dernier acte de cette malheureuse créature, qui faillit coûter la vie à son fils, la faiblesse persistante de l'enfant, la crainte perpétuelle de perdre cet enfant bien-aimé, une sorte de déliaison haineuse de l'humanité en général et du sexe féminin en particulier, peut-être aussi une profonde blessure d'orgueil en voyant qu'il s'était laissé prendre à des dehors menteurs — tout cela a contribué à faire de cet être si admirablement

doux, et qui n'a pas trente ans, une sorte de myanthrope, au cœur dur, à l'âme fermée pour tout ce qui n'est pas son fils, son unique amour. En un mot, le prince Milcaz est un malade moral. Le seul remède serait pour lui le retour à la foi... Hélas ! depuis ses malheurs, il s'est au contraire éloigné complètement de la religion !

Le prêtre et Myrto marchèrent quelques instants dans un silence pensif... Le Père Joady demanda tout à coup :

— Le petit Miklos est-il revenu près de Karoly ?

— Non, hélas ! Karoly l'a demandé à son père, mais il s'est heurté à un refus catégorique... Et vous dites que cet homme a été bon, mon Père ! dit Myrto d'un ton de protestation.

— Allons, allons, ne vous indignez pas tant, ma petite enfant ! dit paternellement le vieux prêtre. Je vous le répète, il est malade moralement, sa générosité d'autrefois, ses instincts élevés et chevaleresques semblent avoir disparu dans la tourmente dont son pauvre cœur a été le théâtre. Mais ils ne sont pas morts, je ne le crois pas... je ne veux pas le croire ! Chaque jour, je prie Dieu pour qu'il fasse luire sur cette âme une bienfaisante lumière.

(A suivre).

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 12 juin

VEAUX : 485. — Le kilo sur pied : 2,90 à 5,50. Moyenne, 4,75 ; pour la campagne à déduire 0,30 par kilo, donc moyenne, 5,55. BŒUFS : 14. — Le demi-kilo net : Devant : 1re qualité, 2 à 2,75 ; 2e qual., 1,50 à 2 fr. ; 3e qual., 0,90 à 1,25. — Derrière : 1re qualité, 4 fr. à 5,25 ; 2e qual., 3 à 3,75 ; 3e qual., 2 à 2,75. MOUTONS : 191. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6,50 à 7 fr. ; 2e qual., 4,75 à 5,75. AGNEAUX : Sans tarif.

Fourrages

On cote, suivant lieux de production, les 1.000 kilos : Paille de blé : 210 Pressée : 195 Foin pressé : 210

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 17 juin.

Artichauts, les 12, 12 fr. — Asperges, la botte, 3 fr. — Carottes, la botte, 1 fr. 25. — Céleri blanc, la botte, 5 fr. — Choux pommés, les seize, 15 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Concombres, la pièce, 1 fr. — Cressons, le kilo, 5 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 7 fr. — Escaroles, les 12, 7 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Haricots verts, le kilo, 8 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Melons, la pièce, 6 fr. — Navets, la botte, 1 fr. 25. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 1 fr. 50. — Poireaux, la botte, 5 fr. — Petits pois, le kilo, 2 fr. — Pêches, le kilo, 5 fr. — Romaines, la douzaine, 4 fr. — Radis, la douzaine, 3 fr. — Tomates, le kilo, 5 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 80.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 17 juin.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos, logés, départ : Barbentane, Châteaurenard ou Cavaillon, 85 fr. — Marchandise lavée : Paimpol, 62 ; Saint-Pol-de-Léon, 65, et Saint-Malo, 68 à 70. — Marchandise non lavée, 3 fr. de moins.

CAROTTES ET NAVETS. — Sans affaires pour le gros.

OIGNONS. — Les 100 kilos, logés, départ Cavaillon, 70 à 80.

NOUVELLE RAVE GÉANTE

à collet vert, améliorée

pesant jusqu'à 8 kilos

La plus productive et la plus nourrissante de toutes les racines. Convient aux vaches laitières dont elle augmente la sécrétion lactée, et aux animaux destinés à l'engraissement. Se sème comme le navet, 3 à 4 kgs à l'hectare, culture principale : mai-juin-juillet ; culture dérobée sur déchaumage : août-septembre. Se développe en 8 à 10 semaines.

Prix : 1 kg, 31 fr. ; 500 gr., 16 fr. 50 ; 250 gr., 10 fr. Envoi franco contre mandat ou versement à mon C.C.P. 145-38, NANTES.

MAILLET-MEMETEAU, Graines,

LA BOHALLÉ (Maine-et-Loire).

REFERENCE

Laigné-en-Belin, le 5-6-36.

Monsieur,

Je vous demandais de bien vouloir m'envoyer 500 gr. de Rave Géante. Vous m'en avez envoyé l'année dernière, j'en ai été très satisfait. Malgré la sécheresse, elles sont venues très belles, je ne peux que vous faire des louanges. Les plus petites étaient grosses comme un litre ; je crois que si l'année avait été fraîche, elles seraient venues bien plus grosses que les betteraves.

Tout le monde admire cette jolie plante. En plus, les bestiaux en sont très friands. Pour la conservation, elle passe l'hiver en silos dehors, elle n'a pas pourri, ni gelé. Encore une fois, je ne peux que vous remercier.

Monsieur, agréez mes sincères salutations.

Boirer Joseph,

Cultivateur aux Ardiers,

Laigné-en-Belin (Sarthe).

LEGUMES SECS

Paris, le 17 juin.

Petits fols de chevrier extra, 590 à 600 fr. ; avec 10 % de blancs, 500 à 510 fr. ; ordinaire, 400 à 420. Les autres haricots secs épuisés.

Cours des Vins

Muscadet 1934..... 270 à 300
Muscadet 1935..... 375 à 425
Gros-Plant..... 125 à 175
Seibel et Othello..... 150 à 175
Nodi (suivant degré)..... 100 à 120

Poils angora

Cours actuel : 120 francs le kilo, pour le poil Angora blanc, 1re qualité.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo : Bœuf. — 1re catégorie, 6,50 à 12 fr. ; 2e catégorie, 1,50 à 2 fr. ; 3e catégorie, 0,50 à 1,50. Veau. — 1re catégorie, 5 à 9 francs ; 2e catégorie, 5 fr. ; 3e catégorie, 4 fr. Mouton. — 1re catégorie, 9 ; 2e catégorie, 7 à 8 ; 3e catégorie, 4 fr. Porc. — 4 fr. à 7 fr. 25. Beurre. — 5 à 6 fr.

Il n'est pas plus difficile de vous débarrasser du rhumatisme que de dérouiller une machine

Le rhumatisme est au corps humain ce que la rouille est au fer : de même que la rouille envahit peu à peu les articulations et les engrenages d'une machine, l'immobilise et finit par en faire un bloc figé désormais inutilisable, de même les cristaux musculaires d'acide urique qui caractérisent le rhumatisme envahissent lentement vos jointures, vos muscles, les paralysent et finissent par vous condamner à l'immobilité.

Mais tandis qu'une machine est insensible, vous, vous souffrez mille tortures physiques et morales.

Et tandis que vous savez parfaitement remettre votre machine en état au moyen d'un dérouillant quelconque et de quelques gouttes d'huile, vous ne savez comment vous débarrasser de l'acide urique et mettre fin à vos maux.

Il existe pourtant un « dérouillant » organique, un remède susceptible de dissoudre et d'éliminer l'acide urique, un « lubrifiant » capable de rendre à vos muscles la souplesse et la force :

la tisane de Chartreux de Durbon.

Une cuillerée à café chaque matin (pure ou dans un peu d'eau) de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON vous soulagera en quelques jours et vous guérira définitivement en quelques semaines. Vous serez désintoxiqué à fond et libéré de toute servitude physique, fortifié et mieux portant que jamais, littéralement remis à neuf en un mot.

13 Avril 1936.

Souffrant d'un rhumatisme aigu au bras droit qui menaçait de s'atrophier et qui s'étendait aux autres membres, je suis heureux de vous faire connaître qu'une cure de Tisane des Chartreux de Durbon m'en a complètement débarrassé. Aussi je recommande notre préparation aux personnes de ma connaissance qui souffrent.

M^{me} CASTELLI,

50, rue de la République,

Antibes (A.-M.).

Tisane, le flacon, 14.80

Baume, le pot, 8.95

Pilules, l'unité, 8.50

Dans les Pharmacies.

Renseignements et attestations : Lab. J. BERTHIER, à Grenoble

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

la tisane de Chartreux de Durbon

CYCLISTES...

Profitez de l'occasion unique qui vous est offerte, d'acheter ou d'équiper votre bicyclette à des prix incroyables de bon marché.

QUELQUES PRIX :

Bicyclettes (ballon)..... dep. 250

Bicyclettes (ballon)..... dep. 170

Tandem, pièces Wonder..... 1150

chromé, 3 vit. éclair..... 1150

Roue libre, 2 freins, pompe, sacoches garnie, garde-boue, avertisseur, garantie effective sur facture

Cadre brasé, complet..... depuis 85

Roues compl., la paire..... 75

Eclairage électrique, roulement à b., 3 pièces..... 35

Enveloppe, 1^{re} marque..... 9

Chambre à air, 1^{re} m..... 3

Boyaux..... 15

Chaîne haute résistance..... 6.50

Guidon..... 10

Selle..... 10

Moyeu, la paire..... 12

Remise 5 % aux Membres du Syndicat sur présentation de leur carte

Grand Comptoir Vélocipédique Nantais

1, Place Bretagne, NANTES - Tél. 123-51

Vous voulez-vous une situation agréable et lucrative ?

APPRENEZ EN PEU DE TEMPS ET A PEU DE FRAIS

la COIFFURE homme et dame, la coupe, la mise en plis et indéfrisable, le massage facial, la manucure et pédicure, dans nos SALONS et ATELIERS de COIFFURE

uniquement spécialisés pour :

l'ART de la COIFFURE et des SOINS de BEAUTÉ

Les cours sont donnés par professeurs diplômés et médaillés de Paris.

bis, rue Kervégan, NANTES, Tél. 128-47

années d'existence à Nantes.

9

Nombreuses références.

AGRICULTEURS, achetez votre propriété où la terre est meilleure et vous cotera moins cher. Demandez la liste des Propriétés à vendre en donnant précision sur l'objet de vos recherches

L'Agence PELE-ANGOULEME (toutes propriétés, tous genres)

Conservation parfaite des oeufs par les procédés et pratiques

COMBINES BARRAL

5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 oeufs

11 francs

Adressez les commandes avec mandat-poste dont le talon sera de reçu à M. P. RIVIER

fabricant des COMBINES BARRAL

8, villa d'Alsace, Paris 14^e (Prospectus gratuits)

CHAMBRE chêne, armoire, 3 portes, grande glace, Les 3 pièces 990f

CHAMBRE chêne massif, moderne, galbée, très bonne fabrication 1.450f

AMEUBLEMENT GÉNÉRAL

E. Lefroid

MEUBLES - TAPIS - DÉCORATION

ANGERS NANTES

Par notre service automobile, nous assurons vos livraisons et pose de nos meubles à domicile pour la MER et la CAMPAGNE

SALLE À MANGER chêne, comprenant : 1 buffet à portes, 1 table 2 allonges 6 chaises canées, Les 8 pièces 790f

Avec dessus marbre. Les 8 pièces 850f

Tout ce qui concerne l'ameublement de vos VILLAS et CHALETs

MEUBLES - LITERIE

DIVANS

ARTICLES DE PLAGE, etc.

PLACE DE LORRAINE ANGERS 16, RUE D'ALSACE

RUE BANILLERIE, 14 NANTES

QUAIDEPENTHIÈRE

BON à découper pour recevoir gratuitement notre CATALOGUE GÉNÉRAL

NANTES — Imprimerie SAINT-CLEMENT, anciennement DUPAS & C^o, 57, rue Saint-Clement. — Téléph. 140-55. — Compte-Postal : 5.583-Nantes.

La pièce : poulets, 9 à 12,50 ; canards, 13 à 15 fr. ; lapins, 8 à 12 fr.

Bœufs de travail quatre dents, 3.000-3.300 fr. ; six dents, 3.500-3.800 fr. la paire ; bœufs gras, 2,50 à 3 fr. le kilo ; vaches laitières ou amoullonnées, de 1.400 à 1.700 fr. ; vaches grasses, le kilo, de 1,50 à 2 fr. ; génisses, de 3 à 3,25 le kilo ; génisses pleines ou en lait, de 1.600 à 1.800 fr. ; vaches de lait, 3,75 à 4 fr. le kilo ; vaches gras, de 4,25 à 4,50 le kilo ; moutons, de 4,50 à 5 fr. le kilo ; porcs de lait, de 100 à 120 fr. ; porcs maigres, de 160 à 200 fr. ; porcs gras, de 5,10 à 5,20 le kilo ; agneaux, 5,50 à 6 fr. le kilo.

NOZAY, 13 juin.

Blé 95 fr. ; avoine, 80 à 81 fr. ; seigle, 76 à 77 fr. ; orge, 79 à 80 fr. ; sarrasin, 95 à 96 fr. ; son, 63 à 64 fr. Paille de blé pressée, les 500 kilos, 105 à 110 fr. ; foin, sans affaires.

Cidre ordinaire, 120 à 130 fr. la barrique au cellier, droits en sus.

Poulets jeunes, la couple, 18 à 22 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. (3,50 à 4 fr. le kilo vivant).

Beurre en gros, 10 fr. le kilo ; au détail, 11 à 11,25 ; œufs, 3 fr.

Animaux de boucherie, bonne qualité moyenne, le kilo sur pied : génisses lourdes, 2,70 à 3 fr. ; bœufs, 2,50 à 2,80 ; taureaux, 2,20 à 2,50 ; vaches, 1,50 à 2 fr. ; veaux, 4,50 à 4,75 ; moutons

BLAIN, 16 juin.

Blé à la culture, 90 à 95 fr. ; farine, 150-152 fr. ; sons, 61 à 62 fr. ; avoine, 92 à 96 fr. ; seig